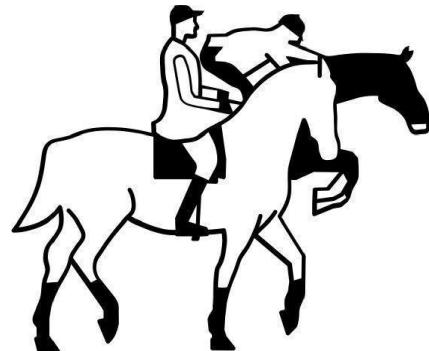


**ASSOCIATION ÉQUESTRE RÉGIONALE
CENTRE-DU-QUÉBEC, secteur classique**



**RÈGLEMENTS DE
CONCOURS RÉGIONAUX
(BRONZE)**

2022

SIGLES UTILISÉS

AERCQsc	ASSOCIATION ÉQUESTRE RÉGIONALE CENTRE-DU-QUÉBEC, secteur classique. Corporation légalement constituée, à but non lucratif, ayant un conseil d'administration dûment élu selon sa charte et membre votant de Cheval Québec.	CQ	CHEVAL QUÉBEC. « Reconnu par le gouvernement du Québec en tant qu'organisme fédéré de régie de l'activité équestre et en tant qu'organisme national de loisirs, Cheval Québec offre des programmes d'apprentissage de l'équitation et de certification de centres équestres afin d'assurer une pratique sécuritaire. Cheval Québec administre également les programmes de certification d'instructeur, entraîneur et d'intervenant en équitation de plein air ».
CE	CANADA ÉQUESTRE. Fédération canadienne, notamment responsable de l'encadrement des compétitions équestres, dont le concours Bronze offert sur le circuit régional. « Chargé de défendre les intérêts équestres et équins, Canada Équestre est l'organe directeur national qui a le mandat d'établir les normes en matière de sécurité, de bien-être des chevaux, d'éthique, de conduite, d'esprit sportif et de toutes questions relevant de sa compétence. L'objectif des Règlements de CE consiste à favoriser un environnement sécuritaire pour les détenteurs d'une licence de CE et les participants inscrits lors des compétitions sanctionnées par CE ».	JEQ	JEUX ÉQUESTRES DU QUÉBEC ou CABALLISTA

1. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DES CONCOURS

1.1. ORGANISATEURS

- Tous les concours doivent être des concours bronze et détenir les permis requis par CQ et CE.
- Tous les concours doivent suivre et faire respecter les règles proposées par l'AERCQsc et CE.
- L'organisateur d'un concours doit répondre aux exigences de responsabilité civile édictées par CQ.
- Chaque organisateur a la responsabilité d'avoir sur le site de son concours la présence de premiers répondants.
- Chaque organisateur doit prévoir pour son concours un vétérinaire et un maréchal ferrant de garde. (CE A302)
- L'organisateur d'un concours s'engage à remettre à la secrétaire des concours de l'AERCQsc, à la fin de la journée de compétition, les feuilles de jugement et les autres documents nécessaires relatant les résultats des différentes classes de son concours afin que l'AERCQsc puisse publier les résultats rapidement.

1.2. LES OFFICIELS

- Tous les officiels de concours doivent être reconnus par CQ ou CE.
- Pour tout concours bronze, un commissaire et un chef de piste doivent être présents sur le site pour toute la durée du concours.

1.3. DATES DE CONCOURS

- La priorité sur le choix des dates de concours est en fonction de l'ancienneté en tant qu'organisateur de concours.
- Un premier choix se fera à tour de rôle, par ordre d'ancienneté. Si le nombre de concours déterminé par l'AERCQsc dépasse le nombre d'organisateurs, un deuxième concours sera offert toujours par ordre d'ancienneté.

- Après la réunion du choix des dates de concours, aucun ajout ne sera accepté.
- Cependant, toute annulation pourrait permettre à un autre organisateur de concours de prendre la relève, par ordre d'ancienneté, en commençant après le dernier organisateur ayant obtenu un concours dans le calendrier, à la même date prévue.

1.4. INSCRIPTION DES PARTICIPANTS

- Le formulaire d'inscription, dûment rempli, doit parvenir à l'organisateur au plus tard le mardi 17h avant le concours.
- Tous les cavaliers, doivent être membres en règles de l'AERCQsc, de CQ et détenir une licence bronze de CE.
- Pour qu'une inscription soit valide et considérée complète, il faut:
 - Qu'elle soit reçue par l'organisateur à temps,
 - Qu'elle soit signée par le cavalier (ou parent/tuteur pour un cavalier mineur)
 - Que le cavalier soit inscrit dans les bonnes classes, selon les règlements,
 - Avoir reçu une photocopie de tous les papiers (Test Coggins de moins de 6 mois, preuve d'adhésion de CQ et CE, certificat de vaccins, carte de mesure poney)
- Une inscription sera considérée incomplète ou en retard et encourra des frais si :
 - il manque un des documents mentionnés;
 - le formulaire d'inscription est incomplet ou illisible;
 - le formulaire est reçu après la date limite.
- Le prix des classes est fixé annuellement (voir annexe)
- Chaque duo cavalier/cheval doit faire l'objet d'une inscription distincte
- À partir du vendredi midi, l'organisateur peut refuser toute demande de participation et/ou de modification.
- **POLITIQUE DE REMBOURSEMENT :** À partir de la date limite d'inscription et jusqu'à 48 heures précédant le concours, les annulations sont acceptées avec le certificat d'un vétérinaire ou d'un

médecin. Cependant, les frais d'administration et de boxe(s) seront retenus.

1.5. COGGINS TEST

Tout cheval sur les sites de compétition doit avoir subi un test Coggins. Une copie datée de moins de 6 mois est obligatoire. Les cavaliers sont tenus de le fournir à l'AERCQsc dès l'inscription au premier concours de la saison auquel ils participent et il est fortement conseillé de toujours avoir une copie sur soi. Sans preuve valide de ce test, l'accès au site pourrait être refusé.

1.6. DÉPISTAGE DES DROGUES

Des frais de dépistage des drogues, par cheval et par concours, seront facturés et remis à CE pour effectuer des tests de dépistage des drogues. Ces tests pourront être faits au hasard, à n'importe quel concours.

1.7. VACCINATION

Chaque cheval doit avoir son certificat de vaccination (copie) émis par le vétérinaire dans les 6 derniers mois. (voir article A519 de CE - influenza équine et l'herpèsvirus de type 1 et 4).

1.8. NUMÉRO DE CONCOURS

- Chaque duo cavalier/cheval doit posséder un numéro de compétition de l'AERCQsc pour chaque discipline (dressage, combiné, obstacle) qu'il devra venir chercher au secrétariat le matin du concours.

- Les numéros doivent être remis après la fin de la dernière classe au moment du paiement.
- La perte d'un numéro entraînera des frais.
- Tout cheval présent sur le site de concours devra porter sur lui son numéro afin de pouvoir être identifiable en tout temps.

1.9. SANCTIONS

Toute personne qui ne se conforme pas aux règlements ou qui fait preuve d'un comportement répréhensible s'expose à des sanctions selon la gravité de l'offense, par le responsable de terrain et /ou commissaire. (CE - A1213)

2. RÈGLEMENTS CHASSEUR/SAUTEUR/ÉQUITATION

2.1. DÉFINITIONS

Adulte : cavalier de 18 ans et plus au 1^{er} janvier de l'année courante;

Junior A : cavalier âgé de 15, 16, 17 ans au 1^{er} janvier de l'année courante;

Junior B : cavalier âgé de 12, 13, 14 ans au 1^{er} janvier de l'année courante;

Junior C : cavalier âgé de moins de 12 ans au 1^{er} janvier de l'année courante;

Enfant/adulte modifié : (équitation/médaille) division réunissant tous les cavaliers juniors et adultes. Ces catégories sont ouvertes à tous les cavaliers amateurs. Un participant peut changer de hauteur en cours d'année. Hauteur : 2' à 2'9

Étrivières courtes : cavalier de moins de 12 ans au 1^{er} janvier de l'année courante. Les obstacles devront être des verticaux en tout temps. Les parcours doivent être des lignes et des diagonales. Dans cette catégorie, un cheval ne peut être monté que par un seul cavalier. Les participants ne peuvent participer à aucune autre division, sauf à la finale. Hauteur : 18"

Chasseur open/pro : division ouverte à tous les chevaux et tous les cavaliers. Cette division se déroule tout au long de la journée, pendant les divisions de la hauteur choisie. La classe de plat se déroule à la fin de la dernière hauteur inscrite. Hauteur : 18" à 3'

Chasseur enfant/adulte : division réunissant tous les cavaliers juniors et adultes, jugée selon les critères de cheval de chasse spécifique aux livres de règlements de CE. Hauteur : 3'

Chasseur poney : division comprenant toutes les grandeurs de poney. Cette division est ouverte seulement aux juniors. Les distances sont ajustées selon la grandeur du cheval :

Petit : 12mains 2 et moins;

Moyen : Plus de 12m 2 et ne dépassant pas 13mains 2;

Grand : Plus de 13mains 2 et ne dépassant pas 14mains 2.

Classes médaille : Les classes médailles sont des classes d'équitation. Elles doivent comporter un ou deux tests durant le parcours à l'obstacle (ex: arrêt, galop à faux, etc.) Aucune épreuve de plat reliée aux classes médailles n'est exigée. Les classes devront être annulées si le nombre de participant est inférieur à 3. Le juge pourra imposer des exercices additionnels selon les règlements de Canada Équestre.

Sauteur 0,75m: Division ouverte aux cavaliers junior et senior qui n'ont jamais compétitionné en sauteur 3' et plus. Seuls les poneys sont éligibles aux JEQ. Jugée selon les critères de cheval sauteur spécifique aux livres de règlements de CE.

Sauteur 0,90m : Division ouverte aux cavaliers juniors, seniors et professionnels. Jugée selon les critères de cheval sauteur spécifique aux livres de règlements de CE.

Sauteur 1m : Division ouverte aux cavaliers junior, senior et professionnel. Jugée selon les critères de cheval sauteur spécifique aux livres de règlements de CE.

Sauteur équitation : Épreuve ouverte à tous les cavaliers juniors et adultes qui participent dans une catégorie où la hauteur des obstacles est de 3' et plus. Les cavaliers doivent revenir sur le plat avec le même équipement qu'à l'obstacle à l'exception de la martingale à anneau qui devra être enlevée.

Barèmes sauteurs (tel que défini par Canada Équestre):

Table A : barrage immédiat, avec option d'intégrer deux nouveaux obstacles

Table A speed : épreuve de temps et de fautes

La hauteur des sauts doit atteindre au minimum 80% de la hauteur maximale, sauf pour des raisons de sécurité, le jury de terrain peut en décider autrement. La finale doit atteindre la hauteur maximale.

2.2. DIVISIONS OFFERTES

L'organisateur doit offrir toutes les divisions du circuit de l'AERCQsc.

Divisions chasseur :

* Chasseur poney (les 3 grandeurs sont séparées aux JEQ)

Chasseur open/pro

* Chasseur enfant/adulte (enfant et adulte séparés aux JEQ)

Chasseur combinée 2'3/2'6/2'9

Divisions équitation :

* Étrivières courtes 18"

Équitation enfant/adulte modifié 2'/2'3

* Équitation Junior C 2'3"-2'6"

* Équitation Junior B et enfant/adulte modifié 2'6/2'9 (seul Jr B éligible)

* Équitation Junior A/adulte (Jr A et adulte séparés aux JEQ)

* Médaille 3'

* Médaille poney/relève (seule médaille poney éligible)

Divisions sauteur :

* Sauteur 0,75m (seule sauteur poney éligible)

* Sauteur ouvert 0.90m

* Sauteur ouvert 1m

* Équitation médaille sauteur

* Ces classes sont éligibles pour les JEQ

2.3. TENUE VESTIMENTAIRE

La tenue vestimentaire est dictée par CE. On peut la résumer comme suit :

- Les concurrents doivent être vêtus proprement et convenablement, portant la veste, le casque protecteur approuvé, la chemise et la cravate, la culotte, ainsi que les bottes conventionnelles noires ou brunes. Le port de demi-jambières noires ou brunes est permis à condition que la couleur soit assortie à celle des bottes. Seuls les casques protecteurs approuvés de couleur sobre sont autorisés.
- Dans les classes de sauteur, une chemise d'équitation ou un polo sont permis.
- Dans les classes d'étrivières courtes, le veston n'est pas obligatoire.
- La veste de sécurité est permise dans toutes les classes.

2.4. RÉCHAUFFEMENT EN SAUT (warm-up) la veille du concours

- Les organisateurs doivent communiquer un horaire de réchauffement dans leur avant-programme.
- Il est suggéré que l'organisateur ajoute une période libre à la fin de son horaire de réchauffement. Cette période doit avoir une heure de début et une heure de tombée.
- Chaque cavalier peut se présenter dans le ring de réchauffement pour effectuer son parcours pour une période de 3 minutes.

- Si le cavalier désire revenir dans le ring de réchauffement, il doit se procurer un nouveau billet.
- L'organisateur doit s'assurer qu'un responsable « in gate » soit présent pour toute la période de réchauffement afin de coordonner le bon déroulement des réchauffements, s'assurer du respect des règlements de réchauffement, guider les entraîneurs à travers l'horaire établi afin qu'il soit respecté.

2.5. MANÈGE DE CONCOURS

- Les parcours doivent être affichés au moins 30 minutes avant le début des classes.
- L'aide verbale extérieure au manège de compétition est acceptée si faite de façon raisonnable.
- Lorsque les divisions sont combinées (open card), les classes d'obstacle ont lieu en même temps. On conserve toutefois des cartes de juge séparées et des séries de rubans séparés. Les plats auront lieu séparément après les parcours. Il y a toujours 2 championnats distincts.
- Aucune classe ne peut être tenue si moins de trois cavaliers, à moins qu'elles soient fusionnées.
- **Hors Concours** : Compétiteur qui désire participer à une ou des divisions, sans toutefois participer au championnat de la journée et de fin d'année. Le cheval monté hors concours ne peut pas être jugé dans aucune autre classe de la même journée.

2.6. CALCULS DES POINTS DE CHAMPIONNAT

Le comité de calcul des points ne peut être tenu responsable en cas d'erreur ou de formulaires de résultats incorrectement remplis lors

d'un concours, ni de tout aspect autre que la compilation exacte des résultats provenant des juges.

- Les cavaliers, parents ou entraîneurs auront un délai de 5 jours après la mise en ligne des résultats pour signaler toute erreur. Après ce délai de 5 jours, les résultats seront considérés officiels et ne seront soumis à aucune modification par le CA.
- Les points de fin d'année pour toutes les disciplines seront comptabilisés par l'AERCQsc selon le calcul suivant :

1^{ère} place : 7 points

2^e place : 5 points

3^e place : 4 points

4^e place : 3 points

5^e place : 2 points

6^e place : 1 point

Multiplié par le nombre de participants dans la classe

3. RÉGLEMENTS ÉPREUVES COMBINÉES

3.1. DÉFINITIONS

Les épreuves combinées reconnues par CQ comprennent une phase de dressage et une phase de saut d'obstacle incluant des obstacles fixes. Les 2 phases ont lieu la même journée et le cavalier doit monter le même cheval pour les 2 phases.

Niveau A (Sauterelles) : Ouverte aux juniors et seniors. Le parcours comprend entre 12 et 15 efforts dont 30 à 40% sont des sauts fixes sur une distance entre 400 et 800m. La hauteur ne doit pas dépasser 18 pouces pour les sauts fixes et non-fixes. Vitesse : 325m/min; reprise dressage : niveau initiation

Niveau B (Pré-débutant) : Ouverte aux junior et senior Le parcours comprend entre 12 et 15 efforts dont 30 à 40% sont des sauts fixes sur une distance entre 400 et 800m. La hauteur ne doit pas dépasser 2' pour les sauts fixes et 2'3 pour les sauts non-fixes. Vitesse : 325m/min, reprise dressage : niveau initiation

Niveau C (Débutant) : Ouverte aux junior et senior Le parcours comprend entre 12 et 15 efforts dont 30 à 40% sont des sauts fixes sur une distance entre 400 et 800m. La hauteur ne doit pas dépasser 2'3" pour les sauts fixes et 2'6" pour les sauts non-fixes. Vitesse : 350m/min; reprise dressage : niveau débutant

3.2. DIVISIONS OFFERTES

L'organisateur doit offrir toutes les divisions du circuit de l'AERCQsc.

- * Niveau A (Sauterelles)
- * Niveau B (Pré-débutant)
- * Niveau C (Débutant)

***Ces classes sont éligible aux JEQ.**

À noter que les juniors et seniors sont séparés aux JEQ.

3.3. TENUE VESTIMENTAIRE

La tenue vestimentaire est dictée par CE. On peut la résumer comme suit :

3.3.1. ÉPREUVE DE DRESSAGE

- La tenue vestimentaire requise pour l'épreuve de dressage comporte : le veston d'équitation foncé ou gris, la culotte d'équitation blanche ou couleur claire, la cravate ou le faux col, les bottes d'équitation, la chemise d'équitation blanche à manches longues ou courtes.
- La bombe approuvée selon les normes de sécurité CE, avec un harnais attaché est obligatoire pour toute personne à cheval sur le site de concours.
- La lecture des reprises est autorisée. Les lecteurs de reprises doivent être convenablement vêtus, les camisoles et les shorts au-dessus du genou sont interdit.
- Sont autorisés dans toutes les épreuves de concours bronze : les guêtres, les bandes de travail, les cloches, les couvres sangle, les croupières, les couvres oreilles, les protèges naseaux.

3.3.2. ÉPREUVE DE SAUT

- La tenue vestimentaire requise lors de l'épreuve de saut comporte : une chemise ou polo de couleur unie à manches courtes ou longues, la culotte d'équitation, bottes d'équitation, les bottillons avec jodhpurs de couleur foncés sont acceptés pour les juniors et la veste de sécurité est obligatoire.
- Un brassard médical dûment rempli (disponible sur CE) qui sera porté à l'extérieur des vêtements, sur le bras. Le brassard médical est fortement recommandé pour la phase de saut.

- La vérification de l'équipement doit être fait AVANT l'épreuve de sauts combinés.

3.4. MANÈGE DE RÉCHAUFFEMENT

- Il est défendu, sous peine d'élimination, que quelqu'un d'autre que le compétiteur monte le cheval lors du concours.
- Si on désire utiliser une couverture afin de modifier l'apparence d'un saut, celle-ci doit être placée sur la barre avant d'un oxer.
- Il est interdit, sous peine d'élimination, de se réchauffer dans le parcours de sauts le jour même du concours.
- Il est défendu, sous peine d'élimination, que quelqu'un d'autre que le compétiteur monte un cheval lors du concours.

3.5. MANÈGE DE CONCOURS

- **Sécurité** : pour des raisons de sécurité, au moins 2 entraîneurs avec l'aide du commissaire, peuvent suggérer des modifications.
- **Tracé** : le tracé du parcours doit être sinueux, avec des changements de direction, et doit comprendre des distances adéquates. On n'exige aucune acrobatie du cheval dans la façon dont il doit sauter ou tourner. De plus, aucun passage obligatoire n'est inclus.
- **Vitesse et distances** : la longueur mesurée avec précision à un mètre près, en tenant compte, dans les tournants surtout, de la ligne normale suivie par un cheval. Cette ligne normale doit passer au milieu de l'obstacle.
- **Balisage du parcours** : des fanions, entièrement rouges des deux (2) cotés et des fanions entièrement blancs doivent être utilisés pour indiquer les détails suivants du parcours :
 - Le départ
 - Les limites latérales des obstacles;

Les fanions doivent être fixés à l'intérieur de l'encadrement ou des chandelles des obstacles. Ils peuvent aussi être fixés à un support indépendant. Un fanion rouge et un fanion blanc doivent indiquer les obstacles verticaux et au moins deux (2) fanions rouges et deux (2) fanions blancs doivent délimiter les obstacles en largeur et les obstacles ascendants.

- **Le départ** : La ligne de départ ne doit jamais être à moins de 25 mètres du premier obstacle et ce dernier ne peut être un obstacle fixe.
 - Il incombe au compétiteur d'être prêt à prendre le départ à l'heure exacte de l'horaire publié.
 - Le départ de l'épreuve combinée doit être donné par le juge de départ.
 - Les compétiteurs qui prennent délibérément le départ sans avoir reçu l'ordre du juge de départ sont automatiquement éliminés, il n'est pas nécessaire que le cheval soit absolument immobile, mais le compétiteur ne doit en aucun cas profiter d'un départ lancé.
 - Après le signal, le concurrent a 45 secondes pour débuter son parcours sans quoi il sera disqualifié.
- **Éligibilité aux divisions** : Les couples cavalier-cheval peuvent participer à deux niveaux consécutifs. Un cheval peut être monté par 2 cavaliers différents, mais il ne peut être monté dans plus de deux épreuves combinées.
- **Refus** : Aux obstacles ou aux éléments en hauteur (dépassant 30 cm), un cheval est considéré avoir refusé s'il s'arrête, recule, ne serait-ce que d'un pied devant l'obstacle ou l'élément à franchir.
- **Dérobade** : Un cheval est considéré comme ayant dérobé quand, présenté devant un élément ou un obstacle, il l'évite de telle manière que sa tête et son encolure ainsi que la tête du

cavalier en selle évite de passer entre les extrémités de l'élément ou l'obstacle jalonné. Un concurrent sera également pénalisé de 20 points si le cheval évite consciemment la partie de l'obstacle sur laquelle il a été présenté, mais réussit à négocier l'obstacle à un autre endroit entre les fanions.

- **Volte** : Dans le cas d'obstacles simples, un cheval est pénalisé pour volte si, au moment de tenter de franchir l'obstacle, il traverse sa trace initiale avant d'avoir réussi à franchir l'obstacle. Après un refus, une dérobade ou une volte, un cavalier n'est pas pénalisé s'il traverse sa trace initiale afin de faire un autre essai, ni s'il effectue une ou plusieurs voltes avant de ramener son cheval au même obstacle ou encore entre 2 obstacles.

3.6. TENUE VESTIMENTAIRE

- La tenue vestimentaire requise lors de l'épreuve de saut comporte : une chemise ou polo de couleur unie à manches courtes ou longues, la culotte d'équitation, les bottes d'équitation, guêtres ou demi-bottes de couleur foncée. Les bottillons avec jodhpurs de couleur foncée sont acceptés pour les Juniors.
- La veste de sécurité est obligatoire, un brassard médical dûment rempli (disponible sur EC ou au secrétariat de concours) qui sera porté à l'extérieur des vêtements, sur le bras. Le brassard médical est obligatoire pour la phase de sauts.
- La vérification de l'équipement doit être faite **AVANT** l'épreuve de sauts combinés.

3.7. CALCUL DES POINTS ÉPREUVES COMBINÉES

Les points en Épreuves Combinées se calculent par notes négatives. On additionne les notes négatives de l'épreuve de dressage (points non

obtenus) et de l'épreuve d'obstacle (sauts fixes et non-fixes) pour obtenir le total des notes négatives qui détermine le classement.

3.7.1. CALCUL DES POINTS - DRESSAGE

- Première erreur = 2 points
- Deuxième erreur = 4 points
- Troisième erreur = élimination
- Les bonnes notes, de 0 à 10, attribuées par le juge pour chaque mouvement numéroté de la reprise de dressage et les notes d'ensemble sont additionnées, en déduisant les erreurs de parcours ou de reprise. Le total est divisé par la note maximale possible et est transformé en pourcentage, arrondi à deux décimales = note individuelle
- Pour convertir cette note individuelle en points de pénalité, ce total doit être soustrait de 100 et multiplié par 1.5 en arrondissant le résultat à une décimale. Le total final est le total de pénalité de la reprise.

3.7.2. CALCUL DES POINTS - SAUTS NON-FIXES

- Obstacle renversé = -4 points
- Première désobéissance = -4 points
- Deuxième désobéissance = -8 points
- Troisième désobéissance durant l'épreuve = élimination
- Première chute de cheval ou du concurrent = élimination, retrait obligatoire et interdiction de poursuivre hors concours.

3.7.3. CALCUL DES POINTS - SAUTS FIXES

- Premier refus, dérobade ou volte = -20 points
- Deuxième refus, dérobade ou volte au même obstacle = -40 points supplémentaires

- Troisième refus, dérobade ou volte durant l'épreuve = élimination
- Première chute de cheval ou du concurrent = élimination, retrait obligatoire et interdiction de poursuivre hors concours.

3.7.4. PÉNALITÉ DE TEMPS

- **Temps optimal** = distance/vitesse
- **Dépassement du temps optimal (Trop lent)** = 0.4 point par seconde entamée, après la fenêtre de 20 secondes.
- **Vitesse excessive** = 1 point par seconde sous la fenêtre de 20 secondes sous le temps optimum.
- **Dépassement du temps limite (2 X le temps optimum)** = élimination

3.7.5. AUTRES MOTIFS D'ÉLIMINATION

- a) Prendre délibérément le départ avant de recevoir le signal
- b) Franchir ou tenter de franchir un obstacle sans casque protecteur ou avec la courroie détachée
- c) Ne pas s'arrêter, lorsque vous en recevez le signal
- d) Recevoir de l'assistance verbale ou autre durant le parcours
- e) Ne pas rectifier une erreur de parcours
- f) Omettre un obstacle ou un passage obligatoire
- g) Franchir à nouveau un obstacle déjà franchi
- h) Franchir un obstacle dans le mauvais ordre
- i) Modifier les obstacles
- j) Ne pas se présenter au vérificateur d'équipement AVANT l'épreuve
- k) Ne pas passer à cheval le fanion de départ ou d'arrivée.

3.7.6. CALCUL DE CHAMPIONNAT DE JOURNÉE

Les points pour les championnats de la journée sont calculés de la façon suivante :

- a) En cas d'égalité, le duo ayant obtenu le meilleur résultat en saut remporte le championnat.
- b) Si l'égalité demeure, le duo ayant obtenu le meilleur temps en saut remporte le championnat.
- b) Enfin, s'il y a encore égalité, le duo ayant obtenu le moins de pénalité en dressage remportera le championnat.

4. RÈGLEMENTS DRESSAGE

4.1. DÉFINITIONS

Sénior : cavalier de 18 ans et plus (au 1^{er} janvier de l'année en cours), tel que défini par CE.

Junior: cavalier qui a 17 ans ou moins au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Ouvert : épreuves accessibles aux cavaliers professionnels et non-professionnels.

Jeunes cavaliers : épreuves visant à initier le jeune cavalier débutant à cette discipline. S'adresse aux moins de 12 ans et est jugée différemment. Le cheval n'est pas jugé; seul le cavalier est jugé sur sa position, son efficacité, la précision des figures et des transitions.

Initiation : épreuves visant à initier le cavalier ou le cheval au dressage. Doit démontrer une compréhension de la mise en avant du cheval tout en conservant un rythme régulier vers un contact élastique et des mains indépendantes et stables, ainsi qu'une assiette bien équilibrée. Doit démontrer des figures en manège dont la géométrie est juste, tout en incurvant correctement le cheval.

Entrainement : épreuves visant à démontrer que la musculature du cheval est souple et détendue, qu'il se porte aisément vers l'avant avec des allures franches et régulières, en acceptant un contact avec le mors.

Niveau 1 : épreuves visant à démontrer qu'en plus des exigences du niveau entraînement, le cheval a développé la poussée de l'arrière-main et a acquis un meilleur niveau d'équilibre et d'engagement.

Kür : reprise libre artistique exécutée en musique. Elle inclut toutes les allures et mouvements fondamentaux, tout comme la reprise technique du même niveau.

Assiette de dressage : épreuves dont l'objectif est de favoriser et de récompenser les athlètes pour la qualité de leur assiette, de leur position et de leur utilisation des aides en épreuves de dressage. Offert au niveau entraînement et niveau 1.

Voir Article E 7.5 du livre E de CE pour les autres niveaux

4.2. DIVISIONS

Jeunes cavaliers

*Initiation poney
*Initiation junior
Initiation senior
*Entrainement poney
*Entrainement junior
*Entrainement senior

*Niveau 1 junior et poney (séparé aux JEQ)
*Niveau 2 ouvert
*Niveau 3 ouvert
*Assiette de dressage entraînement
*Assiette de dressage niveau 1
*Kur combiné

***Ces classes sont éligibles aux JEQ**

4.3. TENUE VESTIMENTAIRE (Se référer aux règlements CE)

La tenue vestimentaire requise lors des épreuves de dressage comporte :

- le veston d'équitation foncé ou gris à fine rayure ou lisière contrastante (la jaquette n'est pas permise),
- Le casque de sécurité protecteur approuvé,
- la culotte d'équitation blanche, de couleur claire ou sobre unie,
- la cravate ou faux col,
- les bottes d'équitation de couleur foncé, guêtres ou demi-bottes de couleur foncée, les bottillons avec jodhpurs de couleur foncée sont acceptés pour les juniors,
- la chemise d'équitation blanche ou de couleur unie à manches

longues ou courtes, le port de la chemise blanche à manches longues ou courtes, sans veston, est toléré dans les classes d'initiation.

Sont autorisés dans toutes les épreuves des concours régionaux bronze:

- Les guêtres, les bandes de travail, les couvre-sangle, les couvre-oreilles et les protège-nasaux
- Les martingales à anneaux sont permises dans l'aire de réchauffement, mais sont interdits pendant l'épreuve.
- La veste de sécurité est autorisée par-dessus le veston; celle-ci doit être conforme aux règlements régissant la couleur du veston.

4.4. MANÈGE DE RÉCHAUFFEMENT

- Les chevaux qui se croisent doivent se rencontrer épaule gauche à épaule gauche et respecter les règles de manège, tel que stipulé dans CE.
- L'utilisation des carrières de dressage est ouverte aux compétiteurs la veille du concours, mais ne peut être accaparée par un seul cavalier pour effectuer ces reprises. Nous privilégions les ententes entre cavaliers et entraîneurs pour le partage des carrières.

4.5. MANÈGE DE CONCOURS

- Les heures de passage, sont établies par l'organisateur et doivent être affichées la veille et la journée de concours.
- Il est de la responsabilité du compétiteur de se présenter à l'heure
- Le compétiteur a 45 secondes pour entrer dans la carrière, dès que le juge l'appelle.
- La lecture des reprises est autorisée. Les lecteurs de reprises

doivent être convenablement vêtus, les camisoles et les shorts au-dessus du genou sont interdits.

4.6. ÉPREUVES D'ÉQUITATION DE DRESSAGE

4.6.1. Niveau entraînement et niveau 1

- L'objectif de l'épreuve d'équitation au niveau Entraînement est de favoriser et de récompenser les cavaliers juniors et adultes pour la qualité de leur assiette, de leur position et de leur utilisation des aides en épreuve de dressage.
- Un cavalier admissible peut concourir avec tout cheval ou poney quel que soit son niveau.
- Un cavalier junior âgé entre 14 et 18 ans est autorisé à monter un étalon.
- Les chevaux et poneys peuvent être montés par seulement un cavalier par catégorie.
- Pour être admissible à l'épreuve d'équitation de niveau entraînement, le cavalier doit avoir participé à une épreuve de la division entraînement.
- Pour être admissible à l'épreuve d'équitation de niveau 1, le cavalier doit avoir participé à une épreuve de la division niveau 1.

4.6.2. Description de l'épreuve

- La position, l'assiette ainsi que l'utilisation et l'effet des aides seront jugés tel que précisé dans la section EC E1.20. Les mouvements exigés doivent être exécutés simultanément par l'ensemble des concurrents. Toutefois, les juges peuvent demander l'exécution individuelle de certains exercices selon les suivants. Toutes les directives doivent être annoncées publiquement.
- Les cavaliers doivent être évalués au pas moyen, au trot de travail

(assis et enlevé) et au galop de travail dans les deux directions. Il ne sera jamais demandé aux cavaliers d'échanger leur monture.

4.7. ADMISSIBILITÉ AUX ÉPREUVES (CHEVAL ET CAVALIER)

- Dans la même journée de concours, un cheval ne peut concourir qu'à deux niveaux consécutifs au choix et ne peut être monté dans plus de quatre (4) reprises par plusieurs cavaliers juniors ou seniors dans la division initiation.
- Un couple cavalier/cheval, ayant obtenu une moyenne de 67% et plus au cours de l'été devra changer de niveau.
- Les étalons montés par des juniors sont acceptés, selon les modalités des règlements de Canada Équestre pour tous les concours Bronze.
- En ce qui concerne, les Jeux Équestres du Québec, se référer aux règlements de Caballista.
- Sous peine d'élimination, seul le cavalier en concours a le droit de monter et de réchauffer son cheval durant toute la durée du concours.

4.8. COMPTABILISATION DES RÉSULTATS

- Les points seront cumulés d'après la feuille du juge à la fin de chaque compétition.
- En cas d'égalité de pointage entre deux participants, l'addition des notes collectives de chaque duo déterminera le classement.
- Lors d'un concours, les titres de champion et vice-champions seront désignés en additionnant les notes en % obtenues par le couple cavalier/cheval.

Une classe doit avoir lieu même si elle n'a qu'un seul participant, Le pointage obtenu par le cavalier détermine alors la position qui lui revient :

Première place :	60% et plus
Deuxième place :	57% à 59.9%
Troisième place :	54% à 56.9%
Quatrième place :	51% à 53.9%
Cinquième place :	48% à 50.9%
Sixième place :	45% à 47.9%

5. ÉLIGIBILITÉ À CABALLISTA

5.1. SÉLECTION DE L'ÉQUIPE

(Noter qu'une participation à un minimum de concours est exigée)

Pour être sélectionné pour la finale Caballista, l'AERCQsc déterminera les 4 duos cavalier/cheval par épreuves offertes selon les critères suivants :

- Division chasseur et sauteur : les 4 couples cavaliers/cheval qui auront accumulé le meilleur pointage seront qualifiés.
- Division équitation : les 4 cavaliers qui auront accumulé le meilleur pointage seront qualifiés. Il est entendu que des cavaliers peuvent présenter plus d'une monture au cours de la saison et que les points récoltés avec chaque monture seront cumulés.
- Division dressage et para-dressage : les 4 couples cavalier/cheval qui auront accumulé le meilleur pointage seront qualifiés. Une moyenne de 55% est exigée.
- Division épreuves combinées : les 4 couples cavaliers/cheval qui auront accumulé le meilleur pointage seront qualifiés. Une moyenne de 55% est exigée pour la phase de dressage. Pour des raisons de sécurité, le couple cavalier/cheval doit avoir participé à un minimum de 1 concours sans élimination à ce niveau ou un niveau supérieur.
- Si un cavalier ne désire pas participer, sa place peut être offerte au duo cavalier/cheval suivant, si les résultats annuels sont suffisants.

- Le comité peut, à sa discrétion, nominer des couples cavalier/cheval pour compléter les équipes de Caballista, les Jeux équestres du Québec si les résultats annuels le permettent.
- Si une épreuve classique de chasse est offerte lors de Caballista, l'AERCQsc désignera les 2 couples cavalier/cheval selon la méthode suivante : le comité et les entraîneurs choisiront les 2 duos qui auront obtenus le meilleur pointage à l'obstacle dans la division chasse. S'il n'y a aucun résultat ou des résultats égaux, le cumul des points annuels pourrait servir au bris d'égalité.

5.2. RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

- Tout participant est soumis aux règlements des Jeux équestres du Québec, incluant les annulations.
- Les participants adultes aux Jeux équestres du Québec doivent signer la déclaration concernant leur respect des normes de « non-pro » telles que décrites par Canada Équestre dans ses règlements généraux.

6. GALA DE FIN DE SAISON

- L'AERCQsc organisera en fin de saison une soirée de remise de championnats. Les 3 couples cavalier/cheval qui auront accumulés le meilleur pointage pendant la saison seront médaillés au gala.
- Un nombre minimum de concours est exigé pour recevoir les cadeaux de fin d'année.

TARIFICATION 2022 DES CONCOURS RECONNUS PAR L'AERCQsc

Reprise de dressage manège de 20m x 40m	30 \$
Reprise de dressage manège de 20m x 60 m	35 \$
Division d'obstacle (2 parcours + 1 plat)	60 \$
Classe de médaille	25 \$
Épreuves combinées	55 \$
Schooling	10 \$
Boxes	60 \$ pour 1 jour 80 \$ pour 2 jours
Frais de retard d'inscription	25 \$
Frais de dépistage des drogues (remis à CE)	4 \$ par cheval, par concours
Dressage Canada	10 \$ par cheval
Perte d'un numéro de concours	10 \$
Autres (réchauffement, frais d'administration)	Consulter le formulaire de l'organisateur